Mairie de CLERMONT
Haute-Savoie

ARRETE DU MAIRE N° 2025-25

portant permission de voirie et interdiction provisoire de circulation Rue du Jouvent

Le Maire de la commune de Clermont-en-Genevois,
Vu le Code General des Collectivités Locales,
Vu le code de la route
Vu le code de la voirie routière,
Vu la demande de la société Charolaise de TP sise à HAUTEFOND (71) représentée par BOUCAUD Alexis qui souhaite, pour le compte du SYANE, effectuer des travaux de terrassement pour la pose de réseau fibre optique en occupant temporairement le domaine public.
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pour permettre ces travaux.

ARRETE

Article 1 : **Du 13 au 25 juin 2025,** la société Charolaise de TP est autorisée à procéder à des travaux de terrassement sur la voie communale suivante : **rue de Jouvent**

Article 2 : **La circulation** (sauf riverains) **et le stationnement des véhicules seront interdits.**

Article 3 : La mise en place des signalisations nécessaires et la sécurité au niveau du chantier seront assurées par l'entreprise réalisant les travaux.

Article 4 : Les travaux et les aménagements ne devront pas faire obstacle à l'écoulement des eaux et au libre accès des propriétés riveraines. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation et devront être remis en état à l'identique. Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire. Un état des lieux avant et après travaux devra être réalisé en présence d'un représentant de la commune.

Article 5 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutif de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Clermont et une copie sera adressée à l'entreprise assurant les travaux et la brigade de gendarmerie de Seyssel, qui seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont,
Le 06 juin 2025

Le maire,
Christian VERMELLE

MAIRIE DE CLERMONT 74 Haute-Savoie